

**« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET
PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « CHAR A VOILE »**

<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p>REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p>MODALITES D'EVALUATION</p>	<p>CRITERES D'EVALUATION</p>
<p>UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</p>			
<p>Participation au fonctionnement de la structure de char à voile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique du char à voile en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques - Participation aux actions de communication et de promotion de l'activité char à voile en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur - Promotion des activités char à voile au travers le développement des nouvelles pratiques selon des modalités adaptées aux caractéristiques et besoins de chacun - Participation à la planification des activités sur la saison et veille quant à leur déclinaison opérationnelle dans un label de démarche citoyenne avec un souci de préservation des ressources - Participation à l'organisation des activités de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des 	<p>C1.1- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.</p> <p>C1.2- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. - d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous. - choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. - garantit l'intégrité physique et morale des publics - se situe dans la structure - situe la structure dans les différents types d'environnement - participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.

<p>différents publics notamment ceux en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution active aux initiatives prenant en compte le développement durable - Entretien du matériel pédagogique et préservation des installations 	<p>C1.3- Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>		
<p>UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</p>			
<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du char à voile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un projet d'animation en prenant en compte les caractéristiques du contexte de son intervention afin de l'inscrire dans le cadre des politiques publiques et/ou fédérales - Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics - Participation à la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en char à voile visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la santé en lien avec les spécificités des publics encadrés - Définition des objectifs, des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet d'animation dans la structure dans des conditions optimales de sécurité en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap - Participation à l'élaboration du budget d'un projet d'animation - Réalisation de bilan et propositions de perspectives futures de son action - Participation au suivi administratif de son action 	<p>C2.1- Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.</p> <p>C2.2- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p> <p>C2.3- Evaluer un projet d'animation.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. - d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative. - définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun - identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués - planifie les étapes de réalisation - anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers - procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous - utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics. - produit un bilan - identifie des perspectives d'évolution.

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN CHAR A VOILE

<p>Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation ou d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement des activités du char à voile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'actions permettant l'éveil à la logique interne de l'activité - Conduite d'actions permettant la découverte des règles, conventions et principes de l'activité - Contribution aux expressions individuelles et collectives, aux méthodes participatives adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - Enseignement au respect de l'environnement - Définition de progressions en char à voile en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants - Proposition de situations pédagogiques en char à voile adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - Evaluation de séances et de cycles en regard des objectifs définis et des caractéristiques singulières des différents publics 	<p>C3.1- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en char à voile en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.</p> <p>C3.2- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en char à voile à partir des particularités des publics impliqués.</p> <p>C3.3- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en char à voile notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1/ la production par le candidat d'un document présentant un cycle d'animation.</p> <p>2/ la conduite d'une séance d'animation</p> <p>3/ un entretien portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse et l'évaluation de la séance - la progression et la pertinence du cycle d'animation susmentionné 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle - organise la séance ou le cycle - programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants - met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés en adoptant une démarche intégrative de ces différents publics - adapte son action pédagogique - construit et utilise des outils d'évaluation adaptés - Evalue son action - évalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
---	--	--	---

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « CHAR A VOILE » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement des activités du char à voile en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes pratiques dans le respect des règles et en tenant compte des spécificités des publics 	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « char à voile » en lien avec les singularités des pratiquants</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1/ la réalisation d'un test technique composé de deux modalités :</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise les contenus techniques et tactiques du char à voile
---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Définition des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité d'un lieu de pratique - Gestion de l'aménagement de l'espace pour garantir la sécurité des pratiques et celles des autres usagers de l'espace de pratique - Veille liée à la bonne utilisation du matériel et des équipements en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité - Proposition de stratégies d'action dans le domaine de la prévention et de la sécurité - Gestion de l'aménagement de l'espace et du matériel en prenant en compte les conditions d'accueil et de sécurité et les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants. - Suivi des évolutions réglementaires concernant la pratique - Intervention en cas d'incident ou d'accident - Contribution à la construction de la citoyenneté en adaptant les démarches et les outils aux caractéristiques spécifiques des publics - Anticipation concernant les comportements à risque pour la santé physique des pratiquants en prenant en compte leurs caractéristiques singulières - Contribution à la lutte contre les addictions, la violence, les incivilités, en identifiant et signalant, le cas échéant, les comportements à risques 	<p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention char à voile afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une situation de confrontation collective permettant une évaluation de technique individuelle - des démonstration de techniques collectives de roulage. <p>2/ un test de connaissances techniques et sécuritaires composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un entretien portant sur une situation d'accident - d'une épreuve écrite portant sur des analyses techniques <p>Et de situations professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles en prenant en compte les caractéristiques singulières des publics - utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage - maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usages de la mention en char à voile en veillant à respecter l'intégration de tous - maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique compétitive - maîtrise et transmet les règlements techniques et usages du char à voile - sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques - utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité - veille à la sécurité et porte secours aux pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques) - veille à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique
---	--	---	--